



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## produits

Question écrite n° 30224

### Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les impacts négatifs, en termes de santé publique, des habitudes alimentaires favorisant une forte consommation de sel. On sait que la consommation de sel est trop importante en France, et ne se justifie plus, depuis très longtemps, par des critères de conservation des aliments. De nombreuses études de prévention des risques cardio-vasculaires insistent sur le facteur de morbidité représenté par la surconsommation de sel, sous ses différentes formes. La baisse de consommation de sel dans la population pourrait entraîner une réduction non négligeable du nombre des traitements anti-hypertenseurs. Les habitudes alimentaires et le degré de sensibilisation aux problématiques de santé étant dépendantes du niveau culturel, il est du rôle des pouvoirs publics d'assurer l'information la plus large possible en la matière. En conséquence, il lui demande s'il envisage la mise en place d'une campagne nationale d'information et de sensibilisation, afin d'inviter tous nos concitoyens à modérer leur consommation quotidienne de sel pour préserver leur santé.

### Texte de la réponse

Le rôle du sodium dans la genèse de l'hypertension artérielle est controversé. La multiplicité des interprétations des documents scientifiques disponibles a été bien illustrée par une revue générale parue dans la revue Science. Au sein d'une même population, il existe des sujets sensibles et des sujets résistants au sel. Comme il n'est pas possible d'identifier a priori les sujets sensibles, il est évident que l'apport moyen en sel d'une population ne doit pas être excessif. Il est vrai que l'apport majeur en sel provient des aliments « préparés ». En matière d'étiquetage, celui de la quantité de sodium entre dans le cadre de l'étiquetage nutritionnel qui est optionnel (directive CE n° 90-496 du 24 septembre 1990). Il ne devient obligatoire que lorsque le produit fait valoir une allégation nutritionnelle (décret n° 93-1130 du 27 septembre 1993) ou dans le cas des produits diététiques hyposodés (arrêté du 20 juillet 1977). Dans ce cas, l'étiquetage nutritionnel s'applique aux denrées alimentaires destinées à être livrées au consommateur final et aux collectivités. S'il est difficile de connaître avec précision la consommation réelle en sel de la population, les données recueillies dans les centres spécialisés d'hypertension artérielle par la mesure du sodium urinaire des patients situent la France à un niveau inférieur de près de 2 grammes de chlorure de sodium par comparaison à celles du Royaume-Uni ou des Etats-Unis. L'enquête SUVIMAX a établi, à partir de questionnaires, les apports alimentaires individuels en sodium, en dehors du sel ajouté aux aliments. Chez les hommes, à partir de quarante-cinq ans, on observe une consommation moyenne de 3,058 kg 1,109 ; et chez les femmes, à partir de trente-cinq ans, une consommation moyenne de 2,254 kg 0,90. Par ailleurs, l'hypertension artérielle dépend de facteurs génétiques, du poids et de la consommation d'alcool, ainsi que de facteurs inconnus. Le risque vasculaire global lui-même dépend du niveau tensionnel et d'autres facteurs dont la consommation du tabac. La nécessité de promouvoir en France une éducation pour la santé réduisant la consommation d'alcool et détournant de l'usage du tabac constitue une priorité plus importante que la réduction des apports sodés, même si l'utilité de cette dernière n'est pas contestable.

## Données clés

**Auteur** : [M. Armand Jung](#)

**Circonscription** : Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 30224

**Rubrique** : Agroalimentaire

**Ministère interrogé** : santé et action sociale

**Ministère attributaire** : santé et action sociale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 24 mai 1999, page 3079

**Réponse publiée le** : 29 novembre 1999, page 6875